



COMMUNICATION

Maladière 45
2000 Neuchâtel
communication@rhne.ch
tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

Les visites à l'hôpital restent limitées pour assurer la sécurité de tous

Les patients hospitalisés peuvent recevoir un proche par jour entre 15h et 17h pour une durée maximale d'une heure. Afin de protéger patients et soignants, les visiteurs sont priés de respecter les mesures barrières.

Les règles fixées le 20 mai dernier par le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) concernant le régime des visites ne sont pas claires pour tous. Des visiteurs se présentent tous les jours à l'entrée des différents sites de l'institution en dehors des horaires prévus. Certains viennent en famille, alors que le nombre de visiteur est limité strictement pour protéger patients et collaborateurs d'une contamination par la COVID-19. Cette situation, en plus d'être désagréable pour les visiteurs qui doivent attendre ou rester à la porte car venus à plusieurs, met une forte pression sur les équipes soignantes, qui sont contraintes de faire la police.

Pour rappel, les règles suivantes sont valables jusqu'à nouvel avis:

- Visites admises uniquement **entre 15h à 17h** (dernière entrée à 17h00 - sortie à 17h30). Horaire de **16h-18h** sur le site du Val-de-Ruz.
- Maximum **un visiteur par patient et par jour**
- Durée de la visite limitée à **une heure**

Tous les visiteurs sont priés de respecter les mesures de protection: port du masque, désinfection des mains avant d'entrer dans la chambre, pas de contact physique avec le patient et garder une distance de 1 mètre au minimum avec la personne hospitalisée. Les visiteurs veilleront également à garder leurs effets personnels (vêtements, sac à main, etc.) sur leurs genoux ou par terre, toujours à bonne distance du lit du patient.

Des conditions spéciales s'appliquent en pédiatrie (présence des deux parents possible) et pour les visites à la maternité (présence du père). A la maternité, la fratrie peut venir rendre visite au nouveau-né et à la maman pour une première présentation (en dehors de la maternité, les visites des mineurs de moins de 12 ans ne sont pas autorisées). La visite de patients suspects ou souffrant de coronavirus reste interdite, sauf cas particulier, notamment lorsque le pronostic vital de la personne est engagé, aux soins intensifs ou durant les situations de fin de vie.

Le RHNe en appelle à la responsabilité de chacun pour aider à protéger les patients et les soignants. Il est demandé aux familles de s'organiser pour ne pas se présenter à plusieurs au moment des visites. Les équipes médicales et de soins sont légitimes pour demander à des visiteurs de quitter une chambre si le nombre de visites présentes au total est supérieur à deux.

Neuchâtel, le 8 juillet 2020

Le service communication répond à vos questions au 079 203 84 82